

La loi sur le statut de l'opposition à Madagascar : un mal nécessaire

On peut dire que les lois portant statut de l'opposition sont nouvelles un peu partout dans le monde. Cet essai concerne celui de Madagascar et est en quelque sorte « un cas d'étude » ou « case study ».

Il fait appel à des études doctrinales générales et comparatives des pays du Nord chez qui les pays du Sud se sont inspirés pour servir le cas malgache. La République de Maurice, francophone et anglophone à la fois, est à la pointe de ce genre de loi. Après lecture de cet ouvrage, Christina CHAN-MEETOO, de l'université de Maurice souligne : « Une perspective intéressante et non-explorée du système de députés correctifs mauriciens se dégage de la présente étude : elle permet de se rendre compte que ce système assure plus ou moins la présence d'un chef de l'opposition dans la majorité des cas de figure ».

À partir du « statut-type » de la loi sur l'opposition, cet essai contribue au perfectionnement des lois identiques et peut être un outil qui sert l'alternance pour un pays qui a connu quatre crises depuis son indépendance (1960).



Toavina RALAMBOMAHAY, né en 1981, est juriste.
Il essaie d'allier recherche et pratique politiques.

Crédit photo : Jaonah Sitraka Ramanantsoa

ISBN : 978-2-343-10482-9

13 €



La loi sur le statut de l'opposition
à Madagascar : un mal nécessaire

Toavina RALAMBOMAHAY

Etudes
africaines

Série Droit

Toavina RALAMBOMAHAY

La loi sur le statut de l'opposition à Madagascar : un mal nécessaire

Préfaces du Pr. Jean du Bois de Gaudusson
et du Dr. Kazadi Mpiana Joseph

L'Harmattan